RÈGLEMENT DU JEU INSTAGRAM
07 MAI 2026

Article 1 : Organisation

Ambiance & Styles, établissement animé par EK France (SIRET 400 467 957 00025) dont le siège social se trouve au 18 Rue d'Arras 92290 Nanterre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, met en ligne sur son compte Instagram (https://www.instagram.com/ambianceetstylesfr/) un jeu-concours fêtes des mères organisé du 7 mai jusqu'au 14 mai à 23h59.

La Société organisatrice se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit, sans préavis ni motif, d'interrompre, reporter, prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu-concours. Dans ce cas, aucune responsabilité ne pourra être engagée et aucun dédommagement ne sera dû. Instagram est une marque déposée de Facebook/Meta, non affiliée à Ambiance & Styles.

Article 2 : Règlement (acceptation et modification)

La participation vaut acceptation entière du présent règlement. Tout non-respect entraîne l'exclusion.
Ambiance & Styles peut modifier ce règlement à tout moment, sans préavis, en publiant l'information sur son compte Instagram.

Article 3 : Participation au jeu-concours

Pour participer, chaque participant doit :

- être majeur (18 ans ou plus) et juridiquement capable ;
- résider en France métropolitaine ;
- disposer d'une connexion Internet, d'un compte Instagram, d'une adresse e-mail valide pour contact en cas de gain ;
- aimer (liker) le post du 07/05 ;
- suivre les comptes Instagram @ambianceetstylesfr ;

- mentionner en commentaire un autre compte Instagram sur le post du concours.

La participation est personnelle, limitée à une par foyer (même nom et adresse).
Sont exclus : les employés, prestataires, personnel en lien avec Ambiance & Styles, ainsi que leurs familles.

L'adresse e-mail fournie pourra être utilisée par Ambiance & Styles pour contacter le gagnant.
Tout comportement frauduleux entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 : Tirage au sort du ou des gagnants

À la fin du concours, un tirage au sort désignera un gagnant.
Le gagnant sera informé par message privé Instagram dans les **4 semaines** suivant la fin du concours.
Le lauréat devra fournir son adresse e-mail dans les **4 semaines** suivant ce message.
En cas d'absence de coordonnées ou d'identité erronée, le lot ne sera pas envoyé.
Le nom du gagnant restera confidentiel.

Article 5 : Attribution du lot

Le lot sera envoyé par Ambiance & Styles.

Article 6 : Frais

Aucun frais de participation, ni remboursement de connexion Internet ne sont prévus.

Article 7 : Données personnelles (RGPD)

Les données recueillies sont conservées selon la règlementation « Informatique & Libertés » et le RGPD, uniquement dans le cadre du jeu-concours, par Ambiance & Styles et ses sous-traitants.
Conformément à la loi, les participants disposent des droits d'accès, rectification, suppression et d'opposition. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à Ambiance & Styles via e-mail ou courrier à l'adresse du siège. La politique de confidentialité est consultable sur le site d'Ambiance & Styles. Les gagnants autorisent l'usage de leur nom à des fins promotionnelles sans contrepartie, hormis le lot.

Article 8 : Responsabilité

Ambiance & Styles ne saurait être tenue responsable des dommages matériels ou immatériels liés à la participation.

Article 9 : Contestation

Toute réclamation doit être adressée dans les **8 semaines** suivant la fin du concours par courrier à Ambiance & Styles à l'adresse de son siège social.

Article 10 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige persistant, seule la juridiction française sera compétente.
Si une clause est jugée invalide, les autres restent en vigueur.

Fait le 11/05/26 à Paris.